

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« examens professionnels et concours »

les mots :

« concours et examens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.